

-=-=- MAIRIE DE LABRUGUIERE -=-=-

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT MARS à DIX-NEUF heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salon d'Honneur sous la présidence de Monsieur David VEAUTE.

PRÉSENTS : *David VEAUTE, Sophie ASSEMAT, Alexandre NEGRE, Laure LOMBELLO, Stéphane GILABERT, Laurence KASATENKO, Jérémie LEMOINE, Carole GAU, Patrick BOURGUES, Isabelle ZIEGELÉ, Stéphane CAYRE, Karine HERCOVITZ, Axel EVENO, Georges MARIGO, Nathalie ANDRIEU, Jean-François GARCIA, Rose DURAND, Boris VIDAL, Mathilde GALONNIER, Régis SIGUIER, Roland BIAGUI, Magali FABRE, Bérengère JULIEN, Jean-Yves GUEGUEN, Nathan HEUILLET, Anne-Marie NEGRE*

REPRÉSENTÉS :

<i>Karine JEAY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Laurence KASATENKO</i>
<i>Sylvain BADIA</i>	<i>procuration à</i>	<i>Bérengère JULIEN</i>

SECRETAIRE DE SEANCE : *Soline ROUTELOUS*

Corinne VALLES :

Bonsoir, bienvenue à tous dans le salon d'honneur de notre maison commune où nous allons assister au Conseil Municipal d'investiture de Monsieur David Veaute.

Je tiens à excuser Monsieur David Cuculrières qui ne peut être présent.

.../....

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers habitants,

Au moment de cette investiture, je souhaite m'exprimer en tant que première adjointe sortante.

Ces années passées au service de notre commune, aux côtés du maire et de l'équipe municipale, ont été marquées par un engagement constant, un travail collectif et une volonté partagée de servir l'intérêt général.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des élus et des agents municipaux pour leur collaboration et leur investissement. Ensemble, nous avons mené des projets et œuvré pour le développement de notre commune.

Pour ma part, je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli et je reste attachée à l'avenir de Labruguière.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre avec l'élection de Monsieur David Veaute. Je tiens à lui adresser mes sincères félicitations et mes vœux de pleine réussite dans l'exercice de ses fonctions.

Être maire est une responsabilité majeure, exigeante, mais profondément noble.

Tel Blaise Pascal qui a consacré sa vie à étudier les mathématiques, la philosophie, la physique, l'entreprenariat et la théologie : « *Il faut savoir douter où il faut, assurer où il faut, se soumettre où il faut. Qui ne fait ainsi n'entend pas la force de la raison* ».

Je vous remercie et je laisse la parole au doyen de cette assemblée qui va prendre la présidence de cette séance.

Il semblerait que ce soit Georges MARIGO ;

Applaudissements .../...

Georges MARIGO :

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Mon cher David, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes chers amis, Mesdames et Messieurs, c'est en ma qualité de doyen de cette assemblée que j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance dédiée à l'élection du Maire de notre commune.

Tout d'abord, je voulais saluer et remercier chacune et chacun d'entre vous. Les Labruguiérois nous ont confié une responsabilité importante, celle de les représenter, de porter leurs attentes et de travailler ensemble au service de tous dans un objectif : l'intérêt général.

La vie municipale est souvent faite de décisions concrètes, parfois modestes en apparence mais qui touchent directement le quotidien de nos concitoyens. Il s'agit de la vie de nos quartiers, de nos associations, de nos écoles, de nos commerces et plus généralement de la qualité de vie de notre commune.

Aujourd'hui est un moment particulier de la vie démocratique locale, notre Conseil Municipal nouvellement élu va choisir la personne qui aura la responsabilité de conduire l'action municipale pour les années à venir.

Être Maire est une charge exigeante, c'est être à l'écoute, savoir rassembler, abriter, décider en gardant toujours en tête l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Mon cher David, nous nous connaissons depuis longtemps et je voulais, ce soir, témoigner du plaisir d'avoir fait campagne à tes côtés. Tu as su grâce à tes qualités humaines et ton expérience rendre ce travail léger, concret et agréable. Tu as rassemblé autour de toi une équipe composée de personnalités avec des qualités humaines incroyables fortes de leur expérience et de leurs compétences. Ton engagement et ton implication ont su convaincre nos concitoyens de nous faire confiance et je sais que cette confiance sera honorée et respectée.

Je te confirme David toute mon amitié et toute ma fidélité.

Je conclurai avec cette citation d'Henry Ford « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est une réussite »

Je déclare donc ouverte la séance du Conseil Municipal consacrée à l'élection du Maire et invite le Conseil à procéder aux opérations de vote prévue par la loi.

Je vous remercie.

Applaudissements .../...

Les résultats du scrutin du 15 mars 2026 sont les suivants :

- | | | |
|---|--------------------|-----------|
| ✓ Labruguière au Quotidien : | 2050 voix, 65.90 % | 24 sièges |
| ✓ Labruguière 2026, Continuons Ensemble : | 1061 voix, 34.10 % | 5 sièges |

Les 24 sièges de la liste

- ✓ Labruguière au Quotidien sont occupés par :

David VEAUTE, Sophie ASSEMAT, Alexandre NEGRE, Laure LOMBELLO, Stéphane GILABERT, Laurence KASATENKO, Jérémie LEMOINE, Carole GAU, Patrick BOURGUES, Isabelle ZIEGELÉ, Stéphane CAYRE, Karine HERCOVITZ, Axel EVENO, Soline ROUTELOUS, Georges MARIGO, Nathalie ANDRIEU, Jean-François GARCIA, Rose DURAND, Boris VIDAL, Mathilde GALONNIER, Régis SIGUIER, Karine JEAY, Roland BIAGUI, Magali FABRE,

Après les démissions de :

David CUCULLIÈRES, Didier PHILIPPOU, Pascale LABROUSSE, Vincent ROBERT, Caroline GRANADO, Jean-François SOLSONA, Sarah MOLINIER, Gaëtane JOURETZ,

Jean-Paul GAUTRAND, Anne HOSATTE, Jérémie PERCHE, Sandrine CHABBERT,
Ghislaine HOLMIÈRE, Marine BEGUE et Guillaume CHABAL

Les 5 sièges de la liste :

- ✓ Labruguière 2026, Continuons Ensemble sont occupés par :

Béregère JULIEN, Jean-Yves GUEGUEN, Nathan HEUILLET, Sylvain BADIA, Anne-Marie NEGRE

Monsieur Marigo procède à l'appel :

David VEAUTE, Sophie ASSEMAT, Alexandre NEGRE, Laure LOMBELLO, Stéphane GILABERT, Laurence KASATENKO, Jérémie LEMOINE, Carole GAU, Patrick BOURGUES, Isabelle ZIEGELÉ, Stéphane CAYRE, Karine HERCOVITZ, Axel EVENO, Soline ROUTELOUS, Georges MARIGO, Nathalie ANDRIEU, Jean-François GARCIA, Rose DURAND, Boris VIDAL, Mathilde GALONNIER, Régis SIGUIER, Karine JEAY, excusée (procuration à Laurence Kasatenko), Roland BIAGUI, Magali FABRE, Béregère JULIEN, Jean-Yves GUEGUEN, Nathan HEUILLET, Sylvain BADIA, excusé (procuration à Béregère Julien), Anne-Marie NEGRE

Le Conseil Municipal est réputé complet

- Le quorum est atteint :
 - ✓ 27 conseillers présents
 - ✓ 2 procurations
(Karine Jeay à Laurence Kasatenko et Sylvain Badia à Béregère Julien)

Je propose de désigner comme Secrétaire de séance : Soline ROUTELOUS
Applaudissements .../...

Nous allons procéder à l'élection de Monsieur le Maire

- Qui se porte candidat ?

David VEAUTE : je me porte candidat.

S'agissant d'un scrutin secret à la majorité absolue, je fais appel aux deux plus jeunes de l'assemblée comme scrutateurs :

- Monsieur Axel EVENO
- Madame Rose DURAND

Monsieur Barthas, Policier Municipal se déplace pour distribuer un bulletin de vote et une enveloppe à chaque conseiller municipal appelé, il se déplace à nouveau pour recueillir les votes après l'appel des conseillers municipaux.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Georges MARIGO, Conseiller Municipal donne lecture de la délibération :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance est dévolue au doyen d'âge :

- *Monsieur Georges MARIGO.*

Il est proposé de désigner en qualité de secrétaire de séance :

- *Soline ROUTELOUS*

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

A obtenu : Monsieur David VEAUTE : 29 voix

Monsieur David VEAUTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur David VEAUTE est notre nouveau Maire.

Applaudissements .../...

David VEAUTE : merci beaucoup, pour le moment je ne suis pas encore Maire, il faut qu'il y ait promulgation des résultats, donc, on va laisser se terminer la procédure et ensuite, je prendrai la présidence de l'assemblée et c'est au doyen que revient cette tâche-là.

Georges MARIGO : Monsieur David VEAUTE : 29 voix, félicitations Monsieur le Maire.

Monsieur David VEAUTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur David VEAUTE est notre nouveau Maire.

Applaudissements .../...

Corinne VALLES : Monsieur Veaute, le Conseil Municipal vient de vous élire Maire de Labruguière, je vous remets cette écharpe signe distinctif de la fonction de premier magistrat de la ville.

Madame Corinne VALLES remet l'écharpe tricolore de Maire à Monsieur VEAUTE.

Monsieur le Maire devient ainsi dépositaire des pouvoirs conférés par la loi

Applaudissements .../...

Monsieur le Maire : merci Corinne.

Un grand merci à vous autour de la table, un grand merci au public, avant de prononcer mon discours je tiens à remercier très sincèrement Corinne Vallès qui a assuré la transition entre les 2 équipes et elle l'a fait de belle manière.

Applaudissements .../...

Vous avez vu qu'elle l'a fait de belle manière avec des mots choisis et j'ai apprécié, merci beaucoup Corinne.

Applaudissements .../...

Alors, avant de prononcer mon discours, je voudrai m'adresser aux 4 personnes en face de moi, alors je ne vais utiliser le terme minorité... mais qui ont également voté pour moi, c'est un geste fort et vous allez voir que nous ne nous sommes pas concertés, mais qu'à travers mon discours, on va retrouver le même esprit de travailler ensemble. C'est ce que j'ai mis dans mon discours que je vais vous lire maintenant et vous verrez qu'on est vraiment en phase sur ce point-là.

Discours de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues nouvellement installés,

Chers amis,

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence, en aussi grand nombre, pour ce Conseil Municipal particulier. Merci pour les témoignages de sympathie, les félicitations et la gentillesse dont vous faites preuve à l'égard de mon équipe et à mon égard. Vos encouragements nous vont droit au cœur. Ils témoignent de vos attentes et donc du travail à accomplir pour ne pas vous décevoir.

Le dimanche 15 Mars 2026, vous avez fait le choix clair de nous accorder votre confiance avec 65,9% des suffrages exprimés. Ce résultat est plus qu'une victoire électorale : c'est un mandat fort, exigeant et porteur d'espoir pour notre belle commune de Labruguière.

Être élu, surtout confortablement, c'est un contrat de confiance, pas un blanc-seing. Dans le cadre de la proximité qui a été un thème de campagne majeur, cette confiance appellera de notre part à vous rendre des comptes régulièrement, comme nous nous y sommes engagés.

A partir de cet instant, je m'engage à être le Maire de toutes les Labruguiéroises et de tous les Labruguiérois. De celles et ceux qui nous ont fait confiance, comme de celles et ceux qui ont fait un autre choix. C'est le sens même de l'engagement républicain.

Je souhaite également m'adresser aux 29 conseillers municipaux, avec ce public nombreux pour témoin.

J'ai connu la place de chacun d'entre vous. Victorieux en 1995, 2001 et 2014, mais aussi battu en 2008. Je n'avais d'ailleurs pas abandonné les labruguiérois qui nous avez fait confiance à l'époque, car j'ai siégé 6 ans dans la minorité... c'est loin d'être facile.

Je sais donc ce que chacun de vous traverse. Pour certains la joie et l'excitation qu'il faut désormais apaiser pour passer d'une dynamique de campagne à une dynamique de travail et d'action. Et le travail est immense.

Pour les autres, forcément la déception, peut-être l'amertume. A ceux-là, je veux dire, très sincèrement, que je salue votre courage et le respect qu'ils ont pour leurs électeurs. Vous prouvez que vous vous êtes engagés, comme je l'ai toujours fait, avec honnêteté et la volonté d'agir pour notre commune. Nous avons donc ce point en commun.

Je vous propose donc de travailler dans un esprit d'unité et de responsabilité. Je pense que nous avons une occasion unique de faire de la politique municipale autrement en nous retrouvant sur tous les sujets d'intérêt pour Labruguière.

Le Conseil Municipal doit être un lieu de dialogue, de respect et de construction collective. C'est ensemble que nous ferons avancer notre commune.

Soyons les élus de tous les Labruguiérois, sans esprit partisan ou de clientélisme. Travaillons dans le respect et la franchise, soyons des élus de proximité.

Ce Conseil Municipal d'investiture très protocolaire sera rapidement suivi de conseils plus techniques. En premier lieu un débat sur les orientations budgétaires et, avant le 30 avril, le vote du premier budget du mandat.

Comme nous vous l'avons dit, notre programme est planifié et chiffré et nous allons donc pouvoir très rapidement engager les premières actions promises, notamment en termes de travaux.

Pour finir, je voudrais avoir une note plus personnelle, je veux une fois encore, ici ce soir, remercier très chaleureusement mes formidables « compagnons de route de cette extraordinaire aventure » jusqu'au 30^{ème} (ceux qui sont autour de cette table sans oublier Alexandre, Lydie, Christian, Sandra, Yoann et Simone) qui sont devenus des amis. Sont associés bien sûr à mes remerciements leurs conjoints et conjointes et toutes celles et ceux qui nous ont donné de leur temps et nous ont soutenu.

J'ai également une pensée particulière pour mon père qui je l'espère nous voit ce soir de là où il est.

Un grand merci aussi à Marie-Pierre.

Encore une fois avec beaucoup d'émotion, je vous remercie de votre présence, si nombreux ce soir.

Mesdames et Messieurs, chers amis, le temps de la campagne est désormais derrière nous, le temps de l'action commence.

Maintenant au travail, avec vous et pour tous !

VIVE LABRUGUIÈRE !

Applaudissements .../...

Monsieur le Maire : merci Jojo pour ce démarrage ».

Donc, je vais prendre la Présidence de l'Assemblée, nous avons 3 délibérations à prendre.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire : pour m'accompagner dans ces missions, sachant qu'il y aura des conseillers délégués mais ça viendra un petit peu plus tard, nous vous expliquerons au fur et à mesure.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage représente pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints.

Monsieur le Maire : pour m'aider pour me seconder et pour m'aider dans la lourde tâche pour mener à bien l'ensemble de nos engagements.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire : maintenant on va procéder à l'élections de ces adjoints, c'est une élection pour une liste qui sera proposée. Il y a quelques années, l'élection se faisait adjoint après adjoint, je pense que le législateur, pour une fois, a simplifié la procédure, dont on va profiter ce soir.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-4 et article L2122-7-2,

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 8,

Monsieur le Maire fait référence à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe »

Le vote a lieu au scrutin secret.

Les listes de candidats doivent comporter autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

Eu égard aux dispositions stipulées ci-dessus, la liste de candidats aux fonctions d'adjoints déposée est la suivante :

« LABRUGUIÈRE AU QUOTIDIEN »

- 1 – Sophie ASSEMAT
- 2 – Alexandre NEGRE
- 3 – Laure LOMBELLO
- 4 – Stéphane GILABERT
- 5 – Laurence KASATENKO
- 6 – Jérémie LEMOINE
- 7 – Carole GAU
- 8 – Patrick BOURGUES

Monsieur le Maire : il va vous être distribué une enveloppe et un bulletin de vote et nous allons procéder à l'élection de mes Adjoints pour me seconder et m'aider dans la lourde tâche. Je vais faire l'appel et on va vous distribuer les documents.

Je fais appel aux deux scrutateurs :

- Monsieur Axel EVENO
- Madame Rose DURAND

La bonne procédure : dans un 1^{er} temps, vous vider l'urne, vous comptez les enveloppes trouvées dans l'urne... c'est normal de ne pas savoir, c'est la 1^{ère} fois. Quand on a 20 ans, on apprend tout...

Tout d'abord vous comptez les enveloppes, pour connaître le nombre de votants, si c'est conforme au nombre de personnes autour de la table, il vaudrait mieux d'ailleurs, 29 enveloppes trouvées, donc vous pouvez procéder au dépouillement.

Monsieur le Maire : je remercie les 2 scrutateurs, pour leur participation mais aussi pour leur engagement, Rose a eu 20 ans la semaine dernière et Axel aura 20 ans après-demain.

Applaudissements .../...

Monsieur le Maire : merci pour votre engagement, votre bonne humeur et votre pétillance.

A la lecture des résultats, on peut proclamer que la liste d'adjoints qui vous est proposée a été élue avec 28 voix sur 29 votants, donc, c'est parfait, prêts à pouvoir travailler, je termine la lecture de la délibération.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : donc l'ensemble des adjoints sont installés dans leurs délégations.

A obtenu :

La liste « LABRUGUIÈRE AU QUOTIDIEN » ayant obtenu (2 050 voix, la majorité absolue), sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau avec **28 voix pour et 1 vote blanc** :

1 – Sophie ASSEMAT	1 ^{ère} Adjoint au Maire
2 – Alexandre NEGRE	2 ^{ème} Adjoint au Maire
3 – Laure LOMBELLO	3 ^{ème} Adjoint au Maire
4 – Stéphane GILABERT	4 ^{ème} Adjoint au Maire
5 – Laurence KASATENKO	5 ^{ème} Adjoint au Maire
6 – Jérémie LEMOINE	6 ^{ème} Adjoint au Maire
7 – Carole GAU	7 ^{ème} Adjoint au Maire
8 – Patrick BOURGUES	8 ^{ème} Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire : donc l'ensemble des adjoints sont installés dans leurs délégations... au travail Messieurs Dames.

Applaudissements .../...

Je vais donner lecture de la feuille de proclamation qui sera annexée

Ordre	Fonction¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
1	Maire	M.	VEAUTE David	31/03/1964	20 mars 2026
2	Premier adjoint	Mme	ASSEMAT Sophie	18/04/1986	20 mars 2026
3	Deuxième adjoint	M.	NEGRE Alexandre	15/08/1978	20 mars 2026
4	Troisième adjoint	Mme	LOMBELLO Laure	11/12/1990	20 mars 2026
5	Quatrième adjoint	M.	GILABERT Stéphane	05/11/1970	20 mars 2026
6	Cinquième adjoint	Mme	KASATENKO Laurence	26/05/1970	20 mars 2026
7	Sixième adjoint	M.	LEMOINE Jérémie	11/09/1976	20 mars 2026
8	Septième adjoint	Mme	GAU Carole	06/07/1974	20 mars 2026
9	Huitième adjoint	M.	BOURGUES Patrick	24/08/1962	20 mars 2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

10	Conseiller Municipal	M.	MARIGO Georges	15/08/1946	15 mars 2026
11	Conseiller Municipal	M.	BIAGUI Roland	05/03/1965	15 mars 2026
12	Conseiller Municipal	Mme	ZIEGELE Isabell	25/10/1967	15 mars 2026
13	Conseiller Municipal	M.	SIGUIER Régis	06/02/1969	15 mars 2026
14	Conseiller Municipal	M.	CAYRE Stéphane	22/01/1971	15 mars 2026
15	Conseiller Municipal	M.	GARCIA Jean-François	09/12/1971	15 mars 2026
16	Conseiller Municipal	Mme	JEAY Karine	02/07/1975	15 mars 2026
17	Conseiller Municipal	Mme	FABRE Magali	11/12/1978	15 mars 2026
18	Conseiller Municipal	Mme	HERCOVITZ Karine	16/03/1980	15 mars 2026
19	Conseiller Municipal	Mme	ANDRIEU Nathalie	27/04/1982	15 mars 2026
20	Conseiller Municipal	M.	VIDAL Boris	04/10/1982	15 mars 2026
21	Conseiller Municipal	Mme	GALONNIER Mathilde	31/07/1995	15 mars 2026
22	Conseiller Municipal	Mme	ROUTELOUS Soline	07/11/2000	15 mars 2026
23	Conseiller Municipal	Mme	DURAND Rose	09/03/2006	15 mars 2026
24	Conseiller Municipal	M.	EVENO Axel	22/03/2006	15 mars 2026
25	Conseiller Municipal	Mme	NEGRE Anne-Marie	09/08/1959	15 mars 2026
26	Conseiller Municipal	M.	GUEGUEN Jean-Yves	06/07/1966	15 mars 2026
27	Conseiller Municipal	M.	BADIA Sylvain	05/04/1978	15 mars 2026
28	Conseiller Municipal	M.	HEUILLET Nathan	22/02/1981	15 mars 2026
29	Conseiller Municipal	Mme	JULIEN Bérengère	22/10/1981	15 mars 2026

Monsieur le Maire : en ce qui concerne l'ordre dans le tableau, à partir des Conseillers Municipaux, l'ordre change, c'est l'ordre décroissant en fonction de l'âge, c'est un peu différent de la première liste qui a été lue par Georges Marigo, notre doyen. Voilà, la composition de notre Conseil Municipal. Bérengère vous aviez fait la demande de prendre la parole, puisqu'on est dans le formalisme, on va vous faire passer le micro avant de poursuivre les délibérations.

Bérengrère JULIEN : Anne-Marie, Jean-Yves, Nathan, Sylvain et moi-même représentons les 1 061 personnes qui ont voté pour nous et que nous remercions. Durant ce mandat, nous aurons à cœur de représenter tous les Labruguiérois, en travaillant ensemble dans un climat serein, apaisé et constructif, je crois qu'on est d'accord là-dessus.

En effet, la plupart des points de votre programme nous parle et nous souhaitons contribuer à leur bonne mise en place dans l'intérêt des Labruguiérois. Nous partagerons nos idées avec la majorité de façon ouverte.

Nous espérons vivement que notre démarche reçoive une oreille attentive, ce qui est à priori le cas, d'après ce que vous avez dit Monsieur Veaute et que s'ouvre un dialogue constructif au service des habitants de notre commune.

Je voudrai faire une déclaration un petit plus personnelle ... Je veux rajouter un petit mot pour les jeunes mamans nouvellement élues. Je vous souhaite de vous épanouir comme j'ai pu l'être. Même si parfois, la vie familiale, la vie professionnelle et la vie d'élue, sont difficiles à concilier, tenez bon. L'expérience auprès des élus, des services et des citoyens est extra et les enfants n'en tirent que du bon.

Applaudissements .../...

Monsieur le Maire : merci pour ces mots de rassemblement qui font écho exactement à ce que j'ai pu dire sur mon discours. Il n'y a pas de problème pour que l'on travaille ensemble, constructivement, en loyauté parfaite. Donc, vous serez toujours les bienvenus, nous apprendrons à travailler ensemble... puisque nous étions plutôt des adversaires jusqu'à peu mais si nous avons le même esprit que les rugbymen, ça peut être chaud sur le terrain et une fois que le match est terminé, tout le monde se réunit et ce sera dans ce sens-là que je vous propose de travailler.

Applaudissements .../...

Monsieur le Maire : il est demandé à l'ensemble des Maires qui s'installent de lire la Charte de l'Élu Local.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élue local... il y a 14 points.

« Charte de l'élue local »

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1111-12 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élue local.

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirecte
3. L'élue local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires

soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre,
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : ce que je n'ai pas dit pour ne pas vous effrayer, je m'adresse à tous les colistiers, c'est à savoir pour le prochain Conseil Municipal... Bien sûr ceci est une boutade. Maintenant, il me faut faire valider le dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février auquel pas grand monde autour de la table a participé, il n'y a peut-être que Bérengère, Madame Nègre et Carole, ce sont les 3 personnes qui étaient précédemment là. Le document a été transmis à l'ensemble des membres présents, il n'y a pas de modifications qui ont été demandées, donc, pour ce compte-rendu soit communiqué ou soit communicable à l'ensemble des labruguiérois, je vais vous demander si vous acceptez la validation de ce compte-rendu.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et il pourra être mis en ligne sur le site de la ville pour que l'ensemble des Labruguiérois puissent en prendre connaissance.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et avant de lever définitivement la séance, je vais vous dire « Merci », merci à l'ensemble des personnes qui sont venues, dans la façon dont s'est tenu ce Conseil Municipal, il n'y a pas eu de cri, tout le monde s'est tenu convenablement, ce n'est pas toujours le cas c'est pour cela que je me permets de le préciser, je vous félicite et je vous en remercie. Je remercie l'esprit dans lequel sont venus aujourd'hui les 4 membres de l'équipe adverse, je vais bannir de mon vocabulaire « minorité » ou « opposition », j'ai compris que nous étions finalement 29 avec le même objectif de travailler pour les Labruguiérois, ça me plaît beaucoup et nous allons le mettre en application.

Avant de lever la séance, je vais vous inviter pour ceux qui le souhaitent à venir partager le verre de l'amitié et quelques agapes préparés, offerts et servis par mes extraordinaires colistières et colistiers aidés par les conjointes et conjoints dans la petite salle de La Fabrique. Vous êtes bien sûr conviés à venir nous rejoindre et finir ensemble cette soirée qui est partie sur de très bonnes bases.

Merci beaucoup, je lève la séance et je vous donne rendez-vous à La Fabrique.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30